

Candidature pour un 3^e mandat : "suicide politique" pour Nkurunziza ?

@rib News, 03/04/2014 Burundi : Jusqu'où ira Pierre Nkurunziza pour un 3^e mandat ? Afrique Éducation, Numéro 388-389 du 1er au 30 avril 2014 Moussa Konaté et Aristide Konaté Le rouleau compresseur va être déployé contre Pierre Nkurunziza, s'entête à se représenter, pour un troisième mandat auquel il n'a pas droit. Accusé de constitution et les Accords d'Arusha, il risque d'entraîner, inexorablement, le Burundi, vers le clash, en cherchant à contourner le refus des députés de l'Assemblée nationale de valider sa réforme constitutionnelle. Nullement coupé par ce camouflet retentissant, il compterait sur l'arbitrage de la Cour constitutionnelle, pour se maintenir au pouvoir. Un véritable suicide politique.

Le président du Burundi, Pierre Nkurunziza, est un homme élu. Depuis le rejet de son projet de révision de la constitution, jeudi 20 mars, par l'Assemblée nationale, il est un homme désespéré. Ayant pris goût au pouvoir qu'il veut plus lâcher, il doit attendre, un an, comme le prescrit la loi, pour soumettre, à nouveau, le même texte, à l'adoption des députés. Ce sera trop tard, pour lui, parce que l'élection présidentielle à laquelle il veut, à nouveau être, candidat, tiendra, justement, l'année prochaine. Le recours au référendum est exclu. « C'est soit le vote parlementaire, soit le référendum et pas l'un après l'autre », en matière de révision constitutionnelle, selon une mise au point du constitutionnaliste burundais, Pierre Rwankara. Il reste, donc, à Pierre Nkurunziza, la possibilité de tenter un passage, en force, à la Cour constitutionnelle que certains considèrent comme une simple chambre d'enregistrement, pour le parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Adviene ce qu'il pourra, semble répondre Pierre Nkurunziza, à l'opposition, et à la société civile, qui lui rappellent qu'il est le garant de la constitution. Pourquoi la démarche de Nkurunziza est si décriée ? Pourquoi la cause de la bataille pour le pouvoir, le Burundi avait connu une longue et ruineuse guerre civile de 1993 à 2006, qui avait fait, plus de 300.000 morts. Pour y mettre un terme, les belligérants, au terme de très longues négociations, en Tanzanie, avaient fait la paix des braves, et signé les Accords d'Arusha, en août 2000. Centrés sur la paix et la conciliation nationale, ces Accords fixent seulement deux, le nombre de mandats présidentiels, par personne. La constitution du 18 mars 2005, de son côté, tire l'essentiel de sa substance de ces Accords. Selon son article 96, le président est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. En 2005, Pierre Nkurunziza avait été élu, pour la première fois, aux termes de l'article 302, prévoyant qu'à titre exceptionnel l'après-transition, le président serait élu par le parlement. Mais par la suite, le président Nkurunziza a été élu, pour la première fois, au suffrage universel direct, en 2010, ce qui fait dire, à son camp politique, aujourd'hui, que le mandat de 2005, ne doit pas entrer, en ligne de compte et qu'il faut, plutôt, le laisser se représenter, en 2015, pour un second mandat populaire (obtenu au suffrage universel direct), et non pour un troisième mandat comme le soutiennent l'opposition et la société civile. Ses partisans estiment, donc, que ce premier mandat n'entre pas dans le cadre de l'article 96 et ne s'empêche pas de se représenter. « Pourquoi celui qui a écrit la constitution du 18 mars 2005 n'a pas l'article 302 un alinéa de l'article 96 pour montrer qu'ils étaient liés ? Ce sera à la Cour constitutionnelle de juger le ministre de l'Intérieur, Edouard Nduwimana, arguant du flou de la constitution, au sujet du premier mandat de Pierre Nkurunziza entre 2005 et 2010. Le ministre de l'Intérieur est chargé de traduire la pensée présidentielle, dynamiser le moral des supporters du camp présidentiel, qui ont, un moment, pensé que les députés étaient pipés pour le candidat, après le vote négatif de l'Assemblée nationale. Après avoir passé cinq jours à digérer ce camouflet, le ministre de l'Intérieur, apparemment, dopé, est venu tempérer la victoire du camp des adversaires à la réforme par une déclaration qui ne souffrait d'aucune ambiguïté : « Il y a des gens qui veulent faire croire que la question d'un second mandat (pour le président, ndlr) est close. Ce n'est pas vrai. A ce jour, (qu'ils sachent que) le président de la République actuel va se représenter ». Mis mal à l'aise par cette sortie du ministre de l'Intérieur, Pierre Nkurunziza, dès le lendemain, a tenté de calmer la situation, en faisant intervenir son porte-parole : « Personne n'a été mandaté par le chef de l'Etat pour faire une telle déclaration. Le ministre Nduwimana n'a qu'à expliquer, lui-même, d'importantes informations », a répliqué Lâconidas Hatungimana. Et de préciser que le président n'a pas encore été sollicité, par le parti, pour qu'il puisse se représenter à l'élection présidentielle de 2015. Et de rappeler, enfin, que la position de Nkurunziza reste la même, à savoir, que sa candidature dépendra de la volonté de son parti, volontaire qui doit se conformer à la loi. Lâconidas Hatungimana, au parlement, va-t-il l'obliger à un retrait d'adage ? Alors qu'il est le puissant chef de l'exécutif, il n'a pas pu réunir les 4/5^e du parlement, pour faire passer sa réforme, avec un parti CNDD-FDD, qui le domine outrageusement, et que le vote se faisait à main levée. Quel serait le score si le vote se faisait à bulletin secret ? Pierre Nkurunziza doit voir que sa réforme est impopulaire. Le désaveu profond que le parlement vient de lui infliger, est logique. Pour les Burundais, sa réforme est anticonstitutionnelle et autant plus dangereuse que le pays ne peut se payer le luxe d'une deuxième guerre civile, après celle de 1993 à 2006. Conclusion : qu'il termine son mandat, en 2015, et qu'il laisse la place à quelqu'un d'autre. En réalité, il n'a pas le confort et après avoir pris goût à la bonne chère, à la tête de l'Etat, lui, l'ancien maquisard, qui était habitué à la belle étoile, dans la forêt infestée de serpents venimeux, a-t-il les moyens de son dangereux pari ? On en doute. Car pour passer en force, il devra braver son opposition dont certaines composantes sont des va-t-en-guerre qui ne se laisseront pas faire. Président de l'Uprona (Union pour le progrès national), Charles Nditijé, par exemple, a annoncé une opposition farouche à cette violation de la constitution qui s'annonce : « Aujourd'hui, la constitution est claire. L'accord d'Arusha est clair. Nous devons nous opposer à refuser ce diktat, ce passage en force et cette imposition. Depuis quelque temps, on voyait monter la température politique. Pour faire aboutir sa réforme constitutionnelle, le pouvoir n'hésitait pas à faire le ménage, y compris, au sein des états majors des partis d'opposition, afin d'y avoir des hommes. Cela a été le cas de Jacques Bigirimana, chez les FNL (Forces nationales de libération) sur lequel le ministre de l'Intérieur, Edouard Nduwimana, s'est appuyé pour tenter de marginaliser Agathon Rwasa, le leader naturel de la formation politique. Opposant farouche au pouvoir de Pierre Nkurunziza, Agathon Rwasa avait, quelque temps, choisi de reprendre le maquis, avant de se raviser. Aujourd'hui, il discute la vedette à Jacques Bigirimana, avec qui il partage le

leadership au sein des FNL. Pour faire passer sa réforme, le président Pierre Nkurunziza a, pratiquement, institutionnalisé le régime de terreur et de recul des libertés, pour tant chèrement acquises. Aujourd'hui, manifester entraîne la prison, au Burundi. Parfois perpétré. Pour avoir manifesté le 8 mars, à Bujumbura, 22 militants du Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD) ont été condamnés, à la prison, perpétré, sous prétexte de manifestation de leur parti était entaché par des actes de violence. Au même moment, le pouvoir condamnait 27 autres militants, à des peines de prison allant de 2 à 10 ans. La presse est dans la ligne de mire du pouvoir. Le mois dernier, Reporters sans frontières s'inquiétait de la menace de fermeture qui pèse, actuellement, sur la Radio publique africaine (RPA), la radio la plus écoutée au Burundi, en raison de sa couverture des troubles politiques qui secouent, actuellement, le pays. Et pour cause, dans une déclaration publique, le 16 mars 2014, le Conseil de sécurité du Burundi, institution dirigée par le chef de l'Etat, a accusé certains médias, sur tout, la RPA, de déstabiliser le pays en « semant la peur au sein de la population ». Il a, ainsi, demandé au Conseil national de la communication (CNC), dont le bureau a été renouvelé, en mars 2014, de se saisir, de ce cas, et de prendre des mesures appropriées, à l'encontre de la RPA. Cette dernière risque de lourdes sanctions, allant jusqu'à la fermeture. Président de l'Union burundaise des journalistes (UBJ), Alexandre Niyungeko a demandé, sans grand espoir d'être entendu, aux nouveaux responsables du CNC à ne pas succomber aux tentations de certains qui, à travers certaines déclarations publiques, voudraient abuser de leur position politique, pour verrouiller le paysage médiatique burundais, à leur guise. Face à ce glissement du Burundi vers la violence, à cause de la volonté du président Pierre Nkurunziza, de pérenniser la constitution dont il est le garant, la communauté internationale commence à sortir de sa réserve. C'est ainsi que le secrétaire général des Nations-Unies, Ban Ki-Moon a déploré, le 13 mars 2013, à « les restrictions croissantes à la liberté d'expression et de rassemblement ». La veille, l'Union européenne avait exprimé son inquiétude face à la « montée de la tension » au Burundi, tandis que le département d'Etat déplorait un usage excessif de la force. Cela dit, cette stratégie de terreur n'a pas suscité l'opposition qui est prêtes à l'affrontement quelles qu'en soient les casses qui pourront appartenir, donc, à Pierre Nkurunziza, chef de l'Etat, de décider s'il engage son pays, vers cette voie, sans issue, d'assumer les conséquences à venir. L'administration Obama est venue ajouter son grain de sel, à ce débat, pas d'ailleurs, avoir lieu, si, Pierre Nkurunziza avait le sens de l'intérêt général. « Ce n'est pas une bonne pratique la constitution simplement pour le bénéfice de celui ou de ceux qui sont au pouvoir », a martelé, de son côté, Russ Feingold, l'envoyé spécial du président Barack Obama, auprès des Grands Lacs. « La RDC, le Rwanda et le Burundi se trouvent, en plein processus électoral, et la tentation de modifier la constitution, est grande dans ces trois pays des Grands Lacs. Ce que j'espère, c'est que chacun de ces dirigeants va voir à quel point c'est important que leur constitution soit respectée. Nous verrons comment y répondre si la situation se présente », a-t-il laissé entendre, à l'occasion où il a ajouté que l'administration Obama ne soutient pas les « hommes forts » mais des « administrations fortes en Afrique. Pierre Nkurunziza peut bien se passer des injonctions de la SADC et de l'Union africaine, en matière de respect des constitutions, mais pas, à celles de Washington. Barack Obama va, d'autre part, convoquer un Sommet Etats-Unis/Afrique, pendant cet été, à la Maison Blanche, pour parler partenariat économique, mais aussi, démocratie, bonne gouvernance, droits de l'homme et respect de la constitution. Pierre Nkurunziza, qui ne vit pas sur une île isolée et qui a été convoqué, comme beaucoup de ses homologues, sauf six d'entre eux. Va-t-il prendre le risque de se fâcher avec la superpuissance américaine, dans un combat qu'il est sûr et certain de perdre, avec un risque, en plus, de provoquer des troubles et des pertes en vies humaines ? On ne sait pas jusqu'où le ministre de l'Intérieur, Edouard Nduwimana est prêt à suivre son mentor, Pierre Nkurunziza. Mais ce qu'on peut dire, c'est que c'est un pari perdu d'avance.